



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

LES PROJETS ACTUELS EN SANTÉ DANS LE BAS-RHIN

01 JUILLET 2025



SOMMAIRE

LE SERVICE D'ACCES AUX SOINS (SAS).....	3
PREVENTION EN SANTE ENVIRONNEMENTALE – LE MOUSTIQUE TIGRE	6
AMELIORER LA SANTE DE LA POPULATION D'UN TERRITOIRE VIA LES CONTRATS LOCAUX DE SANTE.....	9
UN APPEL A PROJETS POUR MIEUX SOIGNER DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES	11
L'EXERCICE COORDONNE DANS LE BAS-RHIN : UN LEVIER ESSENTIEL POUR RENFORCER L'ACCES AUX SOINS.....	12
SOUTIEN AUX EHPAD EN DIFFICULTÉ DANS LE BAS-RHIN	14

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

LE SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS (SAS)

Le Service d'Accès aux Soins (SAS) est né en réponse aux tensions croissantes dans les services d'urgences. Une analyse des passages aux urgences a révélé que, selon les bassins de vie des patients, 30 à 40% des cas auraient pu être pris en charge sans risque dans des cabinets médicaux, des maisons médicales ou des centres de santé.

L'objectif principal du SAS est de fournir une réponse structurée en reliant les services d'urgences et les médecins libéraux. Cela permet de mieux orienter les patients ayant besoin de soins non programmés, urgents ou non urgents, à tout moment et en tout lieu. Le SAS fait évoluer le dispositif « Un médecin 116-117 », mis en place dès 2018 dans le Bas-Rhin, vers le modèle national de SAS, accessible via le numéro d'urgence 15.

3

Fonctionnement du SAS

Le SAS renforce la filière libérale dans la régulation du SAMU, permettant d'identifier les créneaux disponibles pour des consultations médicales dans des délais adaptés à la situation des patients. Ce service offre une chaîne de soins claire, organisée et coordonnée, gérant ainsi la demande croissante de soins non programmés due à divers facteurs tels que le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques, et la précarisation sociale.

Partenariat et collaboration

Une convention partenariale entre les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS) et l'Association SAS Libéral 67 a été signée le 27 mai 2024. Ce partenariat renforce la collaboration entre les professionnels hospitaliers et les libéraux, améliorant la sécurité, la qualité de la réponse en soins, et la fluidité des parcours de soins.



Organisation du SAS

Le SAS est organisé autour d'un centre de régulation médicale fonctionnant 24h/24, 7j/7, partagé entre professionnels libéraux (médecins généralistes) et le SAMU.

Lorsque l'accès au médecin traitant n'est pas possible, le SAS permet d'accéder à distance à un professionnel de santé. Ce dernier peut fournir un conseil médical, proposer une téléconsultation, réserver une consultation adaptée, mobiliser le SAMU, ou orienter vers un autre professionnel de santé.

Le SAS repose sur un partenariat étroit entre les médecins de ville et les professionnels de l'urgence hospitalière des SAMU, garantissant une réponse adaptée aux besoins de soins des patients.

Le SAS offre de nombreux avantages :

- Réduction des temps d'attente : en orientant les patients vers les structures adaptées, le SAS évite les temps d'attente inutiles dans les services d'urgences.
- Désengorgement des urgences : En réduisant l'afflux de patients non urgents, le SAS permet aux services d'urgences de se concentrer sur les cas vitaux nécessitant une réponse immédiate.
- Un accès simplifié aux soins : le SAS permet à tout patient, surtout ceux n'ayant pas de médecin traitant disponible, d'accéder rapidement à un professionnel de santé.

En bref

4

Mise en place

- **Date de lancement** : 27 mai 2024
- **Partenaires** : Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS) & Association SAS libéral 67
- **Financement via le Fonds d'Intervention Régional (FIR)** de l'ARS – **750 000 € par an**

Fonctionnement

Accessible **24h/24**, le SAS permet :

- Conseil médical
 - Téléconsultation
 - Prise de rendez-vous
 - Mobilisation du SAMU si nécessaire
- Reposant sur une coordination étroite **entre ville et hôpital**, il s'inscrit dans une réponse graduée aux besoins de soins.

Données chiffrées clés (2024-2025)

- **28 000 DRM (Dossiers de Régulation Médicale)** régulés en 2024
- Jusqu'à **200 appels par jour** traités durant l'épisode grippal de début 2025
- **40 médecins régulateurs**
- Environ **100 médecins effecteurs** mobilisés

Bénéfices pour la population

- Accès simplifié à une prise en charge rapide
- Moins de passage inutile aux urgences
- Réduction de l'engorgement pour les urgences vitales

Avantages pour les professionnels

- Meilleure fluidité des parcours de soins
- Sécurité renforcée
- Partenariat valorisé entre hospitaliers et libéraux

Évaluation et perspectives

Le SAS a montré son efficacité, notamment lors de pics épidémiques. Des synergies supplémentaires restent à développer avec l'aide médicale urgente (AMU) et les CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) pour une réponse encore plus intégrée.

PREVENTION EN SANTE ENVIRONNEMENTALE – LE MOUSTIQUE TIGRE



Depuis 2015, le moustique tigre (*Aedes albopictus*) s'est implanté dans le Bas-Rhin, et sa population ne cesse de croître. Le moustique tigre est non seulement une nuisance mais également un vecteur potentiel de maladies virales graves telles que la dengue, le chikungunya et le Zika. L'augmentation des voyages vers les zones endémiques accroît le risque de transmission autochtone de ces virus sur notre territoire. Par conséquent, il est essentiel de

sensibiliser la population aux risques et de promouvoir des mesures préventives pour limiter la prolifération de ce moustique.

6

Rôle de l'ARS et des opérateurs

L'ARS finance une étude réalisée par le Syndicat de Lutte contre les Moustiques (SLM67) et l'Université de Strasbourg (Unistra) pour évaluer l'efficacité de différents types de pièges dans le cadre d'une stratégie de lutte intégrée.

Elle mène des actions de sensibilisation pour informer et éduquer le grand public sur les risques associés au moustique tigre et sur les moyens de prévenir sa prolifération. Ces actions comprennent :

- Des campagnes d'information sont menées pour sensibiliser les résidents sur les gestes simples à adopter pour éviter la prolifération des moustiques tigres, tels que l'élimination des eaux stagnantes ;
- Des réunions publiques sont organisées et du matériel d'information est distribué pour éduquer la population sur la reconnaissance des moustiques tigres et les mesures de prévention.

L'ARS finance ces actions de prévention à hauteur de 30 000 € par an.

Par ailleurs, l'ARS joue un rôle central dans la coordination des mesures de surveillance épidémiologique, entomologique et de lutte anti-vectorielle contre le moustique tigre. Voici en détail les actions menées dans chaque domaine :

1. Surveillance épidémiologique

La surveillance épidémiologique est cruciale pour détecter et répondre rapidement aux cas de maladies transmises par le moustique tigre, telles que le chikungunya, la dengue et le Zika. Les actions entreprises dans ce domaine incluent :

- Enquêtes et prospections : lorsqu'un cas confirmé de chikungunya, dengue ou zika est signalé, une enquête est menée pour déterminer les circonstances de la transmission. Des prospections sont réalisées dans le voisinage immédiat des lieux de résidence et

des endroits fréquentés par les patients pour rechercher la présence de moustiques tigres.

- Mesures de contrôle adaptées : En fonction des résultats des enquêtes et prospections, des mesures de contrôle adaptées sont mises en place pour empêcher la propagation des virus. Cela peut inclure des traitements ciblés pour éliminer les moustiques porteurs des virus.

2. Surveillance entomologique

L'ARS Grand Est assure la surveillance entomologique pour suivre l'implantation et la densité des populations de moustiques tigres. Cette surveillance comprend plusieurs actions :

- Installation et suivi de pièges pondoirs : des pièges pondoirs sont installés dans les zones sensibles et à risque d'importation. Ces pièges permettent de détecter la présence de moustiques tigres en collectant les œufs pondus par les femelles.
- Signalements citoyens : la population est encouragée à signaler la présence de moustiques tigres via le site www.signalement-moustique.fr
Ces signalements citoyens sont essentiels pour compléter les données recueillies par les pièges pondoirs et pour avoir une vue d'ensemble de la répartition du moustique sur le territoire.

Chiffres Clés

Extension de la colonisation : le nombre de communes colonisées continue d'augmenter fortement de 61 à 100 entre 2023 et 2024 dans le Bas-Rhin représentant 63% de la population bas-rhinoise.

Évolution des Cas Importés :

En 2022 : 7 cas importés en Grand Est.

En 2023 : 107 cas importés en Grand Est.

En 2024 : 102 cas importés en Grand Est

Actions de traitement : 6 traitements ont été réalisés dans le Bas-Rhin en 2024 à la suite d'un risque identifié de transmission autochtone des arboviroses (13 en 2023 et 1 en 2022)

Ces chiffres mettent en évidence l'ampleur du défi posé par la prolifération du moustique tigre dans le Bas-Rhin et soulignent l'importance des efforts de lutte et de prévention entrepris par les autorités sanitaires et la communauté locale.

La lutte contre la prolifération du moustique tigre nécessite la mobilisation de tous, des autorités sanitaires aux citoyens. En adoptant des gestes simples (élimination des eaux stagnantes...) et en participant activement à la surveillance, nous pouvons réduire la densité des populations de moustiques tigres et limiter les risques de transmission de maladies virales graves dans le Bas-Rhin.

Participez à la surveillance du moustique tigre

Limiter la **prolifération** du moustique, c'est **l'affaire de tous !**



Il est très petit : 5 mm.



Il est noir avec des rayures blanches.



Il pique durant la journée.



Sa piqûre est douloureuse.



Vous pensez avoir vu un moustique tigre? Signalez sa présence sur www.signalement-moustique.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Grand Est



La femelle moustique tigre pond environ **100 œufs** par ponte. Au contact de l'eau, ces œufs donnent des larves.

C'EST LÀ QU'IL FAUT AGIR...

Partout, supprimons l'eau des récipients !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le moustique tigre n'aime pas voyager : il vit dans un rayon de 150 m !

Le moustique tigre qui vous pique est né à proximité de chez vous, sur votre balcon, votre terrasse, dans votre jardin ou votre quartier.

Pour pondre ses œufs, il n'a besoin que d'une petite quantité d'eau : un bouchon à l'envers lui suffit... Alors coupons l'eau aux moustiques !

Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre **les virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika** (s'il a piqué un malade revenant d'une zone où sévissent ces maladies).

Des gestes simples pour éviter sa prolifération



NEUTRALISONS

Neutralisons les endroits où de l'eau peut se trouver.

En rangeant à l'abri de la pluie les jouets d'enfant, les seaux, les arrosoirs, les outils de jardinage...

En vidant, au moins après chaque pluie, les coupelles de pots de fleurs (ou en les remplissant de sable), les plis de bâches, les pieds de parasols, les décorations de jardin...

En éliminant les petits récipients inutilisés, les encombrants, les pneus usagés (ou en les remplissant de terre)...



VÉRIFIONS

Vérifions le bon écoulement des eaux et nettoyons régulièrement les gouttières, regards d'eau de pluie, rigoles ouvertes ou couvertes de grilles, bondes et siphons d'évacuation d'eau...



COUVRONS

Couvrons avec un voile ou une moustiquaire et de sorte que le moustique ne puisse y avoir accès, les réservoirs d'eau, les récupérateurs d'eau de pluie, les bidons et fûts devant rester dehors.

Plus d'informations sur le site de l'ARS : www.grand-est.ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Grand Est

AMELIORER LA SANTE DE LA POPULATION D'UN TERRITOIRE VIA LES CONTRATS LOCAUX DE SANTE

Le contrat local de santé (CLS) vise à mettre en œuvre des actions, au plus près des populations d'un territoire afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Au vu des besoins et de l'offre qu'on y trouve, il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain.



Le contrat local de santé (CLS) est porté conjointement par l'ARS et par une collectivité territoriale ou son regroupement, afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Il met en œuvre localement une approche transversale de la santé en rapprochant les secteurs du soin, de la promotion, de la prévention, de l'accompagnement médico-social et la santé environnementale en tenant compte des besoins et des leviers existants dans les territoires.

Le CLS n'est pas un outil figé, il s'adapte à tous les territoires. C'est un outil particulièrement pertinent en milieu rural et dans les quartiers urbains en difficulté.

Il existe 4 CLS dans le Bas-Rhin :

- Contrat local de santé (CLS) Strasbourg
- Contrat local de santé (CLS) Eurométropole
- Contrat local de santé (CLS) Vallée de la Bruche
- Contrat local de santé (CLS) Ouest Bas Rhin

ZOOM SUR LA SANTE MENTALE : UNE PRIORITE DU CLS DE SAVERNE

Une mobilisation collective autour de la santé mentale, grande cause nationale 2025

Dans le cadre du renouvellement du Contrat Local de Santé (CLS) de Saverne, Plaine et Plateau, élargi à la Communauté de Communes Mossig et Vignoble, la santé mentale s'affirme comme une priorité

d'action. Le diagnostic territorial a en effet mis en évidence une hausse significative des troubles psychoaffectifs, devenus la première cause de morbidité en progression sur la période 2013-2019.

Face à cet enjeu de santé publique, une fiche action spécifique a été intégrée à la nouvelle contractualisation du CLS. Intitulée « La santé mentale, une affaire de tous », cette action vise à favoriser une approche décloisonnée et collective, en lien avec les dispositifs existants, notamment le Contrat Local de Santé Mentale (CLSM) déjà actif sur la Ville de Saverne.

Un objectif central : la déstigmatisation

L'un des objectifs principaux de cette action est de lutter contre la stigmatisation entourant la santé mentale, encore trop souvent taboue ou mal comprise. Dans ce cadre, la Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM), prévue du 6 au 12 octobre 2025, constitue un temps fort d'animation, de sensibilisation et de mobilisation.

Grâce au CLS, il est prévu d'étendre les actions de la SISM à l'ensemble du territoire couvert, y compris aux communes ne disposant pas de CLSM. Cela permettra une meilleure équité territoriale en matière d'accès à l'information, de prévention et de participation citoyenne.

Une action construite en partenariat

L'organisation de cette action repose sur un groupe de travail pluridisciplinaire réunissant les acteurs locaux suivants :

- L'ARS
- Les coordonnateurs du CLSM de Saverne
- La coordinatrice du CLS Saverne Plaine et Plateau
- L'EPSAN (Établissement Public de Santé Alsace Nord)
- Des représentants des élus locaux

Le financement est assuré en partie par l'ARS, avec un soutien de 3 000 € alloués à l'organisation de la SISM.

Premiers résultats

La dernière édition de la SISM a mobilisé environ **250 participants**, avec une forte implication des structures locales :

- Classes d'établissements scolaires
- Étudiants de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)
- Membres du Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)

UN APPEL A PROJETS POUR MIEUX SOIGNER DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

La promotion de la santé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) constitue un enjeu fondamental de santé publique. Le Bas-Rhin compte 24 QPV, dont un à Saverne, un à Haguenau, un à Bischwiller et 21 dans l'Eurométropole de Strasbourg. Ces territoires concentrent une forte précarité, notamment chez les moins de 49 ans, avec un taux de pauvreté bien supérieur à la moyenne nationale.

Dans ce contexte, la Délégation Territoriale du Bas-Rhin de l'ARS Grand Est a lancé, le 14 mars 2025, un appel à projets (AAP) visant à soutenir des initiatives de prévention et de promotion de la santé dans ces quartiers. L'objectif : réduire les inégalités sociales et territoriales de santé tout en renforçant les actions existantes et leur coordination locale.

11

Des priorités de santé adaptées aux réalités des quartiers

Les projets présentés devaient répondre à l'une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- Favoriser la santé mentale et les compétences psychosociales
- Renforcer la prévention des risques et des addictions
- Promouvoir des modes de vie sains et durables (nutrition, activité physique...)
- Améliorer l'accès à la prévention et aux soins
- Soutenir la parentalité
- Développer la santé environnementale (mobilités actives, urbanisme, nuisances, etc.)

Clôturé le 30 avril 2025, l'appel à projets a suscité une mobilisation forte : 31 projets ont été déposés, couvrant l'ensemble des QPV du département.

Parmi les projets soutenus, plusieurs initiatives ciblées illustrent bien la diversité des approches :

- « Bulle de soutien » : promotion des compétences psychosociales auprès de parents en situation de précarité
- « Dépist'agir » : actions de sensibilisation et de dépistage autour des cancers à déclaration obligatoire
- Les Petits Débrouillards : ateliers de sensibilisation à la santé environnementale, notamment sur les polluants de type PFAS
- « Hügeia » (porté par EDIFIS) : initiative en faveur de l'accès en mobilité aux besoins essentiels du quotidien pour les femmes et adolescentes en situation de pauvreté dans le quartier du Neuhof

Les projets soutenus s'adressent aux Grand public et aux publics spécifiques comme les femmes enceintes, parents de jeunes enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap ...

Cet AAP a été conduit en lien étroit avec la Préfecture du Bas-Rhin. Le financement, intégralement assuré par l'ARS, représente un montant total de 403 230,79 € pour le Bas-Rhin.

L'EXERCICE COORDONNE DANS LE BAS-RHIN : UN LEVIER ESSENTIEL POUR RENFORCER L'ACCES AUX SOINS

Face aux difficultés croissantes d'accès aux soins l'exercice coordonné s'impose comme une réponse incontournable. Dans le Bas-Rhin, cette dynamique se traduit par un fort développement des **Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)** et des **Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP)**. Ces nouvelles formes d'organisation permettent de mieux répondre aux besoins de santé de la population tout en améliorant les conditions d'exercice des professionnels.

LES CPTS DANS LE BAS-RHIN : UNE COUVERTURE TERRITORIALE DE 89 %

12

Depuis 2020, le Bas-Rhin s'est engagé activement dans le déploiement des CPTS. À ce jour, **11 CPTS sont labellisées**, dont **9 ont signé un Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI)** leur permettant d'être financées de manière pérenne. Une douzième CPTS est actuellement en projet, avec une lettre d'intention déjà validée. Cela permet d'atteindre une **couverture territoriale remarquable de 89 %**, signe d'une mobilisation forte des professionnels et d'un accompagnement structuré.

- CPTS Centre Alsace
- CPTS COKOSO
- CPTS COSEN
- CPTS Erstein
- CPTS Haguenau
- CPTS Mossig et vignoble
- CPTS Pays des sources
- CPTS SEMSO
- CPTS Strasbourg Centre

Les CPTS ont pour ambition d'organiser l'offre de soins de proximité à l'échelle d'un territoire défini par les professionnels eux-mêmes. Elles permettent notamment de fluidifier les parcours des patients, d'améliorer l'accès aux soins non programmés, de renforcer la coordination entre les acteurs de santé (ville-hôpital-social) et de structurer des actions de prévention ciblées.

Le processus de création repose sur une dynamique collaborative. L'identification d'une équipe leader, l'élaboration d'un projet de santé cohérent et la structuration juridique sont accompagnées par des partenaires comme la CPAM, la MSA, l'URPS médecins libéraux, et l'ARS. Une aide au démarrage pouvant aller de **50 000 à 90 000 euros** est versée, selon la taille de la CPTS, grâce au Fonds d'Intervention Régional (FIR). Une fois la CPTS contractualisée, elle bénéficie d'un financement pérenne via l'ACI, dont le montant dépend du nombre de professionnels impliqués et de l'atteinte des objectifs fixés.

Pour la population, ces structures facilitent l'accès à un médecin traitant, améliorent la continuité des soins et permettent des réponses plus rapides aux besoins de santé. Pour les professionnels, elles favorisent le travail en réseau, la coordination des pratiques, et contribuent à rompre l'isolement. Une évaluation nationale du dispositif sera lancée par le ministère de la santé en juin 2025, afin de mesurer les impacts concrets sur les territoires.

LES MSP DANS LE BAS-RHIN : 22 STRUCTURES LABELLISEES ET UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT AMBITIEUSE

Les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) représentent un autre pilier majeur de l'exercice coordonné. Le Bas-Rhin en compte actuellement **22 labellisées**, démontrant un ancrage territorial significatif et une forte adhésion des professionnels à ce modèle organisationnel.

Les MSP permettent à plusieurs professionnels de santé (au moins deux médecins et un paramédical) de travailler ensemble autour d'un projet de santé partagé. Elles favorisent la coordination des soins, l'échange d'informations, la délégation de tâches, et apportent une réponse efficace aux besoins de prise en charge des pathologies chroniques. Contrairement aux simples regroupements, les MSP organisent le travail en équipe via des outils communs, souvent numériques, et des protocoles pluriprofessionnels.

Dans le cadre du plan national "4000 MSP", une stratégie départementale a été déployée début 2025 par la Délégation Territoriale du Bas-Rhin, en partenariat avec la CPAM, la MSA, FEMAGE et GEMINSTAL. L'objectif est clair : impulser la création de nouvelles MSP sur les territoires les plus sous-dotés.

Cette stratégie repose sur l'identification de Territoires Vie Santé (TVS) prioritaires, à partir d'indicateurs de besoin et de faisabilité. Pour chaque TVS, un plan d'actions spécifique est établi. Un comité de pilotage mensuel veille au suivi de cette stratégie, tandis que des outils de promotion transverses sont en cours d'élaboration, comme une vidéo à destination des professionnels visant à déconstruire les idées reçues sur les MSP.

Les partenaires institutionnels apportent un accompagnement ciblé, afin de lever les freins à l'installation. L'ambition est de faire des MSP un levier d'attractivité pour les jeunes professionnels de santé et une solution pérenne contre la désertification médicale.

L'évaluation de cette stratégie est prévue à la fin de chaque année à partir de 2025, permettant d'ajuster en continu les priorités d'implantation et les outils d'accompagnement.

Avec 89 % du territoire couvert par des CPTS et 22 MSP labellisées, le Bas-Rhin se positionne aujourd'hui comme un département moteur dans la transformation de l'offre de soins de premier recours.

SOUTIEN AUX EHPAD EN DIFFICULTÉ DANS LE BAS-RHIN

Dans un contexte de fortes tensions économiques, de pénurie de personnel et d'augmentation des charges, de nombreux EHPAD publics et associatifs sont aujourd'hui fragilisés. Afin de prévenir les ruptures de trésorerie et les cessations de paiement, l'ARS Grand Est, en lien étroit avec la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) et ses partenaires, a déployé depuis septembre 2023 un dispositif exceptionnel de soutien financier et d'accompagnement des établissements médico-sociaux en difficulté.

Ce dispositif a pour vocation de :

- Garantir la continuité de la prise en charge des personnes âgées, notamment les plus vulnérables ;
- Éviter les fermetures d'établissements dans les territoires fragiles ;
- Accompagner les gestionnaires dans un retour à l'équilibre structurel durable ;
- Coordonner l'action des acteurs financiers pour apporter des réponses rapides et ciblées.

Le dispositif est piloté par l'ARS Grand Est, avec une commission départementale dédiée dans le Bas-Rhin, co-animée par la DRFIP et en partenariat avec la CeA, l'URSSAF, la Banque des Territoires, l'Assurance Maladie, et les gestionnaires d'EHPAD.

Les aides attribuées sont exceptionnelles et non reconductibles. Elles sont souvent assorties d'un plan d'actions correctrices et d'un suivi renforcé. En 2025, les établissements les plus fragiles bénéficieront en complément d'un accompagnement par l'ANAP pour établir un diagnostic et construire une trajectoire de retour à l'équilibre.

Focus sur le Bas-Rhin : 16 EHPAD soutenus en 2023 et 2024

Dans le Bas-Rhin, 16 établissements ont été soutenus financièrement entre 2023 et 2024, représentant plus de 5 millions d'euros mobilisés :

- 2023 :
 - 1,65 M€ d'aides exceptionnelles accordées à 6 EHPAD dans le cadre des premières mesures d'urgence
- 2024 :
 - 1,4 M€ via le fonds d'urgence FIR pour 4 EHPAD
 - 1,94 M€ via des crédits non reconductibles pour 13 EHPAD et 1 accueil de jour

À ces montants s'ajoute un soutien complémentaire de la CeA, qui a mobilisé plus de 1,5 M€ en 2024 pour les EHPAD du Bas-Rhin.

Le Bas-Rhin représente à lui seul près d'un tiers des EHPAD soutenus dans le Grand Est.

Des bénéfices concrets pour les résidents et les professionnels :

- Pour les personnes âgées : maintien des établissements ouverts, continuité de l'accueil et des soins, prévention des ruptures de parcours, amélioration des conditions de vie.
- Pour les professionnels : sécurisation de l'emploi, réduction des tensions liées à la trésorerie, accompagnement à la réorganisation pour améliorer les conditions de travail et pérenniser les structures.

Dans le Bas-Rhin, les effets du dispositif de soutien aux EHPAD en difficulté font l'objet d'un suivi étroit par l'ARS, en lien avec la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et les partenaires institutionnels.

Chaque établissement ayant bénéficié d'un appui financier doit mettre en place un plan d'actions correctrices, adapté à sa situation. Ces plans sont suivis dans la durée, avec des points d'étape réguliers, pour vérifier les engagements pris et accompagner les structures jusqu'à un retour à l'équilibre.

À plus long terme, ce dispositif vise non seulement à éviter les fermetures ou les ruptures de trésorerie immédiates, mais aussi à renforcer la viabilité du secteur médico-social. L'enjeu est de bâtir une réponse durable, pour que chaque personne âgée en perte d'autonomie puisse continuer à être accueillie dans des conditions dignes et sécurisées, partout sur le territoire.